

*M. José Manuel DURAO BARROSO
Président
Commission Européenne
200, rue de la Loi
B - 1049 BRUXELLES*

Rennes, le 26 septembre 2006

Réf. : CM/SL - CRPMCOU060359

Monsieur le Président,

Alors que se déroule la phase de consultation publique sur le Livre Vert sur la future politique maritime de l'UE, je tiens à vous alerter sur ce que nous considérons comme une insuffisante prise en compte du transport maritime dans une série de documents récemment adoptés par les institutions communautaires. Il nous semblerait en effet contradictoire que la Commission consacre d'un côté beaucoup de talent et d'énergie à promouvoir à l'échelle mondiale l'Europe de la mer et des océans, si dans le même temps elle délaissait l'une des politiques sectorielles prioritaires dans ce domaine : celle des transports maritimes.

Les documents suivants suscitent nos interrogations et inquiétudes :

- **examen à mi-parcours du livre blanc sur les transports de 2001, publié par la Commission le 22 juin 2006**. Dans ce document, les ambitions de 2001 concernant le report modal depuis la route vers les modes moins polluants sont revues à la baisse. L'ambition est désormais de rendre chacun des modes plus performant du point de vue du développement durable, ce qui constitue évidemment un message beaucoup moins fort d'encouragement au mode maritime;

- **examen à mi-parcours du Programme pour la promotion du transport maritime à courte distance, publié par la Commission le 13 juillet 2006** : il est indiqué dans les conclusions de ce document que les Autoroutes de la Mer sont « achevées ou pratiquement achevées ». Une telle affirmation n'est malheureusement pas acceptable, puisqu'à ce jour cette initiative, lancée à juste titre par la Commission en 2001, intégrée en 2004 au dispositif du Réseau Transeuropéen de Transport, n'a encore fait l'objet d'aucune concrétisation;

- **la nouvelle directive Eurovignette a été adoptée le 17 mai 2006**. Dans un contexte de raréfaction de la ressource budgétaire communautaire - RTE-T et Fonds structurels - pour la période 2007-2013, les Régions périphériques maritimes attendaient de ces nouvelles modalités de tarification des infrastructures routières qu'elles permettent de co-financer les Autoroutes de la Mer. Ceci n'est pas possible : certes les majorations de péage que peuvent appliquer les Etats membres dans certaines conditions doivent servir au financement de voies alternatives, mais uniquement sur des sections situées sur le même projet prioritaire RTE-T - et donc aucunement sur une Autoroute de la mer qui constitue déjà en soi un projet prioritaire RTE-T. Le souhait de la Commission de proposer en 2008 une extension du champ de la directive Eurovignette aux autres modes que le routier constitue une autre source d'inquiétude, puisque ceci réduirait encore les faibles avantages comparatifs du mode maritime dans la concurrence entre les modes;

.../...

- enfin, et c'est la question la plus urgente dans le contexte de l'agenda communautaire, **la proposition modifiée de règlement financier du RTE-T, publiée le 24 mai 2006 par la Commission**, suscite de grandes inquiétudes quant à une priorité effective accordée aux Autoroutes de la Mer. Ce terme n'est même jamais cité, alors que les voies navigables et projets fluviaux le sont abondamment. Certes, les Autoroutes de la Mer sont peut-être implicitement incluses dans le vocable de « tronçons frontaliers » bénéficiant de taux de financement incitatifs, mais elles auraient évidemment dû être identifiées en tant que telles. Dans le cadre de la procédure de codécision sur ce texte fondamental, la CRPM interviendra, notamment auprès du Parlement Européen pour rétablir cette « visibilité maritime ». Il nous semblerait en outre pertinent que ce règlement financier prévoit qu'une part à définir des budgets alloués dans la programmation pluriannuelle du budget RTE-T soit dédiée au mode maritime.

Dans le cadre de la consultation que vous avez ouverte avec Monsieur le Commissaire Borg sur la politique maritime, nous organiserons avec la Région des Asturies un séminaire sur la politique européenne portuaire et du transport maritime, début 2007 à Gijon. Nous comptons à cette occasion sur la présence de Monsieur le Commissaire Jacques Barrot pour entendre un message fort de la Commission d'encouragement au mode maritime, face aux interrogations régionales. Nous avons pris acte du projet de la Commission de préparer un Livre Vert en 2007 sur la politique portuaire, puis un autre en 2008 sur « l'espace maritime européen ». Nous considérons toutefois qu'il est urgent d'agir, notamment sur les points abordés ci-dessus, et sans attendre 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.



Claudio MARTINI
Président de la CRPM
Président de la Région Toscane